

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant	
le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présents ou représenté.e.s	
à la séance	41
Absents. es.....	4

Délibération n°2022-04-19-F

Répartition des subventions communales 2022
aux associations locales

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE

des
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, **quatorze avril**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **huit avril**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, M. TARGUI

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme NAÏT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
Mme BOUHADA	a donné mandat à	Mme LELU
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
Mme MAFFRE-BOUCLET	a donné mandat à	M. SEYE
M. LEBLANC	a donné mandat à	Mme AVOGNON ZONON
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MICHEL
Mme MARTINEZ,	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme CHAMBRE-MARTIN	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme CAZALS	a donné mandat à	M. BEDOURET

ABSENT.E.S

M. MULLER, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. ORJEBIN ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le budget primitif de la Commune pour 2022,

VU l'annexe B.1.7 au Budget Primitif 2022 indiquant la répartition des subventions aux associations conformément à l'article L2311-7 du CGCT,

CONSIDERANT que le versement des subventions correspond à un intérêt public local,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la répartition des crédits prévus au budget 2022, au titre des subventions de fonctionnement aux associations locales pour un montant total de **96.817 €**, réparties sur **81** associations,

A L'UNANIMITE

Sauf les associations suivantes :

- Comité Local d'Action pour le Droit au Travail CGT
- Syndicat National Unitaire SNUIPP - Sous-section de Fontenay-sous-Bois
- Union Locale Syndicat CGT
- Union Locale des Travailleurs résidents CFDT
- Union Locale Retraites CFDT
- Union Locale Syndicat FO

A LA MAJORITE

Par 35 voix pour :

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ,

Par 6 contre :

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI

DECIDE

Article 1 : de verser les subventions aux associations conformément au document ci-annexé.

Article 2 : d'affecter les crédits prévus au chapitre 65 du budget primitif 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **22 AVR. 2022**

Publication
le **22 AVR. 2022**

Notification
le

Certifié exécutoire

Le Maire,

